

Le nouveau Plan d'action de lutte aux logements insalubres :**Le CRACH en attente des données et des mesures annoncées !**

Montréal, le 29 juin 2018. Le Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (CRACH) approuve une grande partie des mesures du nouveau Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes, présenté hier matin par la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

Parmi ces dernières, le CRACH relève dans le volet Prévention, la volonté d'augmenter le nombre d'inspections préventives avec la mise à disposition de nouveaux outils pour les inspecteurs de la ville centre ; dans le volet Soutien, la facilitation de la prise en charge des requêtes des locataires et le suivi plus important de leur dossier ; dans le volet Contrôle, la mise en place de plusieurs mesures coercitives envers les propriétaires négligents comme les travaux en lieu et place, ou encore, dans le volet Transparence, la démarche de collecte et de diffusion de données sur l'insalubrité, réclamée par les groupes depuis plusieurs années.

Le CRACH se félicite de cette nouvelle stratégie notamment de la prise en compte de l'action des groupes communautaires dans leur travail en première ligne sur la question de l'insalubrité. Toutefois, les membres du collectif se demandent comment seront mis en place ces partenariats avec les groupes et quelle sera l'aide financière octroyée, sachant qu'une aide financière sera accordée aux propriétaires pour la résolution des problématiques liées à l'insalubrité. De plus, les arrondissements, acteurs clefs et premiers répondants des signalements au 311, ne sont que très peu cités dans ce nouveau plan d'action.

Par ailleurs, les membres du collectif comptent sur la mise en ligne des premières données sur l'insalubrité prévue pour l'été 2018. En effet, le premier rapport de l'axe insalubrité du CRACH, *La lutte contre l'insalubrité à Montréal en question*, soulignait déjà le problème du manque de données de la Ville de Montréal pour mesurer efficacement son action vis-à-vis de la lutte à l'insalubrité des logements. Les données sur le suivi des dossiers ouverts aux arrondissements et à la ville centre seront particulièrement analysées.

De plus, le CRACH précise que l'équipe travaillant sur l'axe insalubrité réalise actuellement son propre indicateur de risque d'insalubrité et compare les résultats avec les signalements pour mauvaises conditions de logement réalisés dans les comités logement participants de Montréal.

Les membres du CRACH attendent avec impatience les premières réalisations de ce nouveau Plan d'action annoncé par la Ville.

Information : Chloé Reiser, CRACH, 438-448-2618 reiser.chloe@gmail.com